

## LE DÉCLARANT EN DOUANE

*Parmi les nombreux métiers de La Poste, certains ne sont pas toujours connus du grand public. Partons à la découverte d'une carrière bien remplie d'un postier et du service des déclarations en douane.*

Le contrôle douanier postal (CDP) de Mulhouse a fonctionné au centre de tri postal de Mulhouse-Gare jusqu'au 2 octobre 1983 puis au CTC (Centre tri courrier) de Mulhouse jusqu'au 27 mars 2004, date de sa fermeture définitive.

### Le CDP de Mulhouse-Gare

Après-guerre et jusqu'au 2 octobre 1983, le CDP était implanté dans les locaux du centre de tri postal de Mulhouse-Gare.

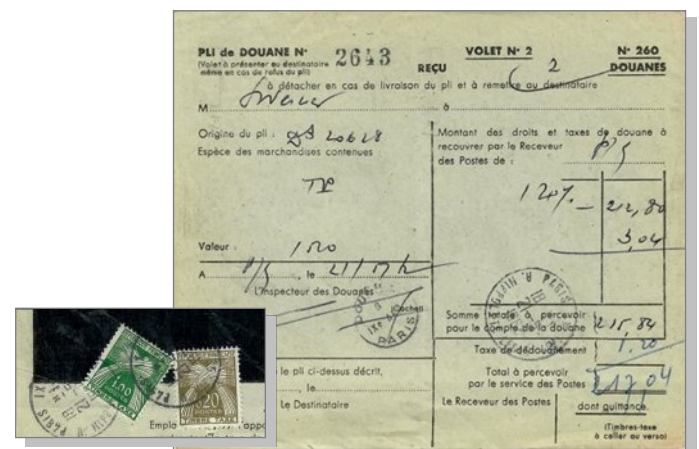
En 1968, je pousse pour la première fois les portes d'un bâtiment atypique, né de la réflexion d'architectes de la Poste impériale allemande (*Reichspost*) et construit finalement après 1918 par l'administration française des Postes. C'est le début d'une belle carrière postale. Je dis « belle » car j'ai eu l'opportunité de travailler avec les ambulants ferroviaires (notamment avec les brigades du Bâle à Luxembourg 2°), avec l'aviation postale intérieure (et avoir eu la possibilité de monter à bord d'un Fokker F-27 sur le tarmac de Bâle-Mulhouse), d'avoir connu l'arrivée de l'informatique à l'international dans les cabines de chargement, d'avoir exercé le métier de déclarant en douane et finalement, d'avoir été formateur pour dispenser dans d'excellentes conditions les formations PRISMA<sup>1</sup> et GEDI<sup>2</sup>. Mais quel a été mon premier contact avec la douane à Mulhouse-Gare ? Un fonctionnaire de l'administration des douanes et un ou deux agents des PTT (appelés communément « douaniers » par leurs collègues), procédaient respectivement à la taxation des objets, à l'ouverture et au reconditionnement des envois ouverts pour la douane et formaient les dépêches de colis postaux pour Orly CPA. Les rapports avec la douane étaient à l'époque bien plus fréquents qu'aujourd'hui. L'Union européenne n'existait pas. La Communauté économique européenne (CEE), ancêtre de l'Union européenne créée en 1992, était alors composée de ses « seuls » six membres fondateurs : Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas. Les droits de douane ont été progressivement abolis de 1957, année de signature du traité de Rome, à 1968. Un tarif douanier a également été instauré entre les Six et le reste du monde.

Les objets taxés par la douane à l'importation étaient identifiables visuellement au chantier paquets ou au tri par la présence sur leur emballage d'une étiquette triangulaire de couleur verte (1). Elle portait le montant des droits à



1 1962 - Étiquette triangulaire verte et taxe de dédouanement, tarif du 6 janvier 1959 au 12 janvier 1969 : 60 c.

percevoir pour le compte de la douane. S'y ajoutait une « taxe de dédouanement », matérialisée par l'apposition au verso du volet n° 2 d'un bordereau n° 260 - Douanes (2), ou sur les objets, au recto ou au verso, de timbres-taxe. Cette taxe postale, appelée aujourd'hui « taxe de présentation à la douane » a été instituée par le Congrès de l'Union Postale Universelle (UPU) de Stockholm en 1924 et mise en application en France à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1925.



2 Bordereau n° 260 - Taxe de dédouanement au verso (1,20 F). Chaque objet taxé, signalé par une étiquette triangulaire de couleur verte, était accompagné du volet n° 2 d'un bordereau n° 260 établi par la douane. Il était remis avec l'objet au destinataire contre le paiement de la totalité des sommes dues.

1- Prévention des risques liés à la manutention.  
2- Gestes élémentaires sur départ d'incendie